

Participez au développement du sport moto au sein de la FFM !

Le 30 septembre prochain, le mandat de l'ensemble des dirigeants de la FFM est renouvelé pour une durée de 4 ans. Les licenciés peuvent faire acte de candidature.

Si vous vous demandez ce que vous pouvez faire pour participer bénévolement au développement du sport moto au sein des instances fédérales, quelle que soit votre discipline (Vitesse, Motocross, Enduro, Trial, Rallye-Routier, Courses sur piste, Moto-Ball, Tourisme...) c'est le moment !

Pour cela, il suffira de vous rendre, à compter du 27 juin prochain, sur le site de la FFM : ffmoto.org, et de déposer votre candidature au plus tard 30 jours avant la date des élections, soit le 31 août 2016. Les modalités pour candidater à chacun des postes seront précisées sur le site.

C'est le moment de faire entendre et de porter vos idées au sein de l'organisme qui gère et structure le sport moto français !

Quels sont les postes à pourvoir ?

Membre du Comité Directeur :

Rôle et missions :

Le Comité Directeur constitue l'instance dirigeante de la FFM.

Parmi ses multiples missions :

- Assurer le suivi de l'exécution du budget
- Arrêter les règles techniques et de sécurité conformément au Code du Sport pour chacune des disciplines dont la FFM assure la promotion et le développement
- Adopter le Code Sportif et le règlement médical.
- Élire les membres des commissions spécialisées et organismes disciplinaires.

Membre d'une Commissions sportive :

- Commission Nationale de Motocross

Championnats de France concernés : Elite, National (MX1, MX2, 125cc), Junior, Mx Espoirs 85, Side-Car Inter, Quad Cross Elite, Minivert, Montée Impossible, Supermotard, Supercross, Vétérans, Pit-Bike, Féminin, Coupe de France des Régions de Motocross.

- Commission Nationale de Vitesse

Championnats de France concernés : Superbike, Promosport, La Montagne, Dragsters, Endurance, Vitesse & Endurance 25 power.

- Commission Nationale d'Enduro et des Rallyes Tout-Terrain

Championnats de France concernés : Enduro, Coupe de France des Régions d'Endurance TT, Coupe de France des Régions d'Enduro, Trophée de France Cross-Country.

- Commission Nationale de Trial

Championnats de France concernés : Trial, Coupe de France Open Free, Coupe et Trophée de France des Régions, Trophée de France des Classiques de Trial.

- Commission Nationale des Rallyes Routiers

Championnat de France concerné : Rallyes Routiers.

- Commission des Courses sur Piste

Championnats de France concernés : Challenge, Grass-Track / Long-Track (élite, sidecar,

85-129cc, 250cc, kids), Flat-Track, Speedway 500cc, Speedway 250cc.

- Commission de Moto-Ball

Championnats de France concernés : Moto-Ball, Coupe de France, Trophée de France.

- Commission Nationale de Tourisme

Championnats de France concernés : Tourisme, Coupe des Régions.

Rôle et missions :

Les Commissions Nationales ont pour mission, dans le domaine qui leur est propre, d'étudier et de proposer au Comité Directeur les mesures qu'elles estiment nécessaires pour la bonne marche de la discipline dont elles ont la charge.

Membre d'un Collège ou d'un Comité :

- Collège Technique

- Collège de Contrôle des Comptes

- Collège prospective

- Collège Quad

- Comité d'Attribution du label

- Comité Mobilité et Sécurité Routière

- Comité de l'Éducatif et Découverte Sportive

- Comité Médical

- Comité de Chronométrage

- Comité de Formation des dirigeants et officiels

- Comité Motos Classiques et Historiques

Championnats de France concernés : Vitesse, Courses de Côte, Motocross, Rallyes Routiers, Enduro, Trial, Endurance.

- Comité des Courses sur sables

Championnat de France concerné : sables.

- Comité Environnement et Développement Durable

- Comité Règlementation financière

- Comité des professionnels de la moto

- Groupe de Travail Féminin

Rôle et missions :

Les missions des Comités et Collèges sont définies par le Comité Directeur. Leur finalité est d'apporter un avis d'expert sur des sujets précis et techniques.

Membre d'une Instance disciplinaire et d'Arbitrage :

- Tribunal National de Discipline et d'Arbitrage

- Cour d'Appel Nationale

Rôle et Missions :

Parmi ses nombreuses compétences, ces instances interviennent en cas d'infractions aux règlements sportifs et à la réglementation des épreuves ou manifestations organisées sous l'égide de la FFM.

- Commission contrôle anti-dopage

- Commission appel anti-dopage

Rôle et Missions :

Ces commissions interviennent au niveau disciplinaire en matière de lutte contre le dopage.